

INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

EXAMEN PREALABLE DU 5.11.85

PUBLICATION DANS LA FEUILLE OFFICIELLE DU 25.6.86

DEPOT PUBLIC DU PLAN DU 30.6. AU 29.7.86

SEANCE D'OPPOSITION DU : 27.8.86

OPPOSITIONS LIQUIDEES : 0

OPPOSITIONS NON-LIQUIDEES : 6

RESERVES DE DROIT : 0

DECIDE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE

DECIDE PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE 2538 ROMONT - BE
LE 3.12.86



POUR LA COMMUNE DE 2538 ROMONT - BE

LE PRESIDENT : *[Signature]*

LE SECRETAIRE : *Rob. Pécunia*

LE SECRETAIRE COMMUNAL SOUSSIGNE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES
INDICATIONS CI-DESSUS :

LE SECRETAIRE COMMUNAL *Rob. Pécunia*

APPROUVE PAR LA DIRECTION CANTONALE DES TRAVAUX PUBLICS

APPROUVE
selon l'arrêté du 30 NOV. 1987
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
Le Directeur:

Commune de Romont

PLAN DE QUARTIER

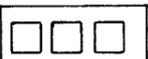
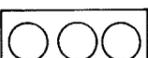
"CAMPING-CARAVANING LES OEUCHETTES"

Zone destinée aux loisirs (art 78LC)
avec modification du plan de zones

Mars 1986

Echelle 1:1000

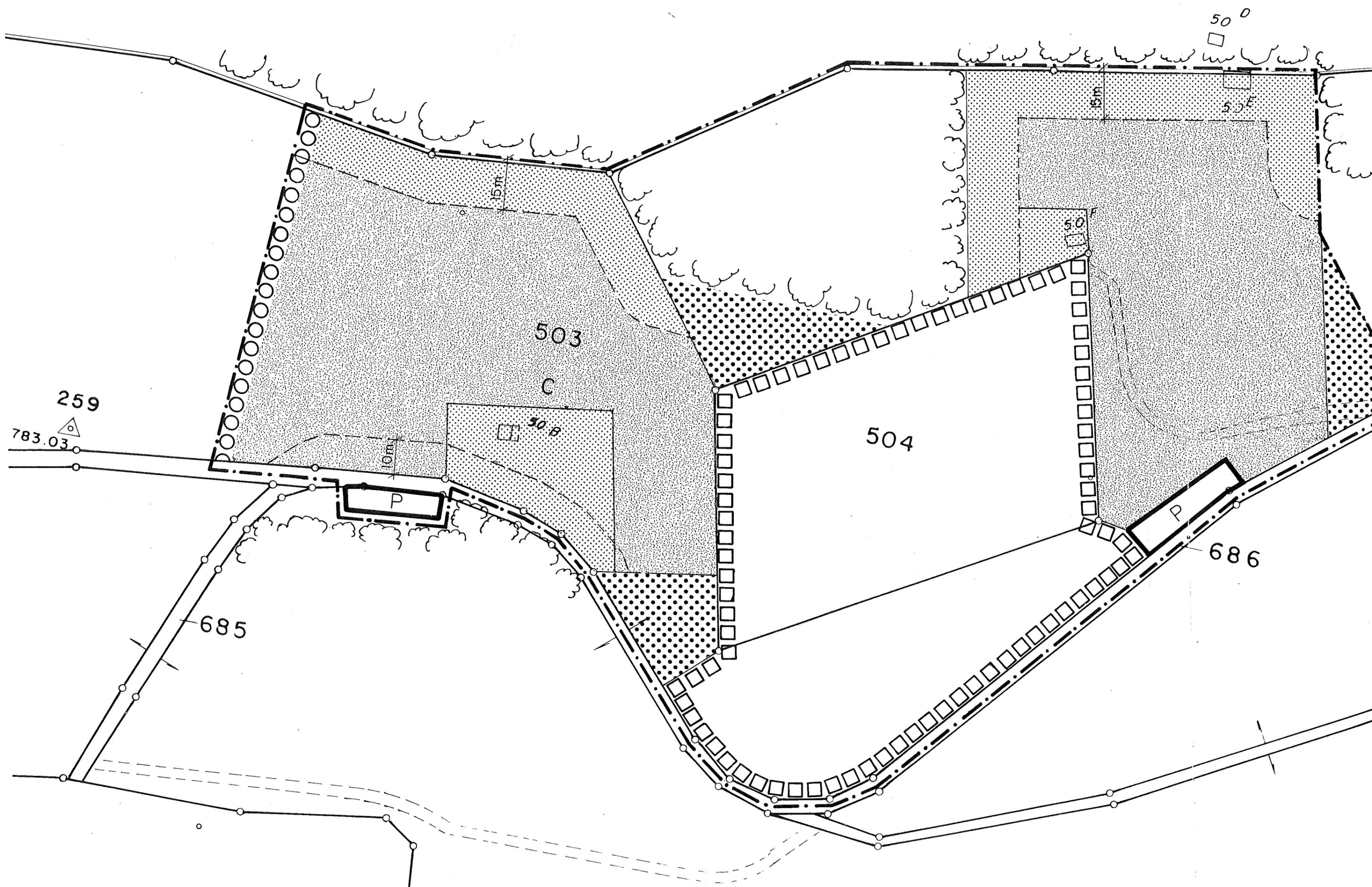
Legende

-  Zone agricole
-  Secteur destiné au camping de résidence
-  Secteur destiné aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation
-  Périmètre de la zone de protection du site
-  Surface verte
-  Bande de verdure
-  Places de stationnement
-  Forêt
-  Alignement (distance à la forêt)
-  Périmètre du plan de quartier

Le géomètre d'arrondissement:



[Faint, illegible text]



Les F.